



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-038 – CANTINE MUNICIPALE - Baisse des tarifs pour toutes les familles - Gratuité pour les plus petits revenus

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles R531-52 et R531-53 du Code de l'Education ;*

Considérant ce qui suit :

Dans la continuité des nombreuses actions engagées par la collectivité pour accompagner les habitants en difficulté sociale et augmenter le pouvoir d'achat de tous les ruthénois, il est proposé au conseil municipal d'acter les mesures suivantes :

- **Gratuité** des repas pour les familles en difficulté (tranche 1 du QF)
- **Repas à 1 €** pour les familles en situation de fragilité (tranche 2 du QF)
- **Baisse de 20 centimes** par repas pour toutes les autres familles.

Nouveaux Tarifs pour les enfants résidant à Rodez

QF	TRANCHES	TARIFS
≤ 350 €	1	Gratuit
de 351 € à 670 €	2	1,00 €
De 671 € à 1000 €	3	2,00 €
De 1001 € à 1500 €	4	2,80 €
De 1501 € à 2000 €	5	4,30 €
≥ 2001 €	6	4,80 €

Les autres modalités des tarifs en vigueur sont inchangées.

Les baisses des tarifs des cantines sont une mesure sociale en faveur du pouvoir d'achat.

Elles sont permises par la gestion saine des finances de la Ville. Cette mesure a également pour objectif de renforcer l'attractivité de nos écoles afin d'attirer de nouvelles familles. Réalisés par la cuisine centrale de la Ville de Rodez, les repas sont de très bonne qualité. Ils comprennent 50 % d'aliments labélisés agriculture biologique ou sous signe de qualité.

Le Conseil municipal, par 33 voix pour, 2 abstentions (Serge JULIEN, Joseph DONORE) :

- approuve la baisse des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 27 juin 2025
Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.